



Lemkin Institute
*for Genocide Prevention
and Human Security*

Déclaration sur la rhétorique négationniste continue du Premier arménien Nikol Pashinyan

30 janvier 2025

Au risque d'être accusé d'être une organisation "Dashnak", d'accepter de l'argent russe et de faire circuler des "fake news" par certains Arméniens, notamment l'[Institut Zoryan](#), qui a exigé l'année dernière que nous présentions des excuses au Premier ministre arménien Nikol Pashinyan après avoir suggéré qu'il se livrait à un déni cryptique du génocide, l'Institut Lemkin pour la prévention du génocide et la sécurité humaine attire une nouvelle fois l'attention sur les récentes déclarations du Premier ministre Pashinyan sur le génocide arménien, qui font encore plus écho aux récits négationnistes de la Turquie. Ces déclarations insensées ignorent les décennies de recherches historiques sur le génocide arménien menées par des chercheurs turcs, allemands, britanniques, américains et arméniens, entre autres, entravent la lutte actuelle pour la justice pour les victimes du génocide arménien et créent une dynamique géopolitique dangereuse, en particulier dans le contexte du récent génocide des Arméniens de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan et de ses menaces permanentes à l'encontre de la République d'Arménie.

La semaine dernière, le Premier ministre Pashinyan a rencontré un groupe d'Arméniens de la diaspora en Suisse et, dans un langage énigmatique caractéristique, a semblé mettre en doute le récit historique établi du génocide arménien de 1915.

Le Premier ministre a déclaré : "Nous devons comprendre ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé : "Nous devons comprendre ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé, comment nous l'avons perçu et à travers qui nous l'avons perçu. Il a ensuite ajouté : "Comment se fait-il qu'en 1939, il n'y ait pas eu de programme de [reconnaissance] du génocide arménien et comment se fait-il qu'en 1950, le programme de génocide arménien ait vu le jour ?

Cette déclaration est intervenue environ dix mois après que le Premier ministre a semblé mettre en doute le récit historique établi du génocide à l'occasion de la commémoration du génocide en avril 2024 et trois mois après que le ministère arménien des Affaires étrangères a décidé de retirer le génocide arménien de sa liste de priorités en matière de politique étrangère. Nous considérons ces déclarations et décisions comme la conséquence de la faiblesse diplomatique et militaire de l'Arménie par rapport à ses voisins hostiles du Caucase du Sud. Cependant, nous devons continuer à souligner les erreurs du négationnisme du génocide et les menaces qu'il fait peser sur l'intégrité de la souveraineté arménienne, même s'il est poursuivi réponse à la pression d'une ou de plusieurs superpuissances mondiales et hégémoniques régionales.

En laissant entendre que les questions fondamentales sur le génocide arménien, telles que "ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé", n'ont pas encore reçu de réponse adéquate, la déclaration de M. Pashinyan vise à remettre en question le génocide arménien en tant que fait historique établi. Or, ces questions fondamentales sont à l'origine de la recherche historique sur le génocide arménien depuis plus d'un siècle. Même Raphael Lemkin, l'homme qui a inventé le terme "génocide" pendant la Seconde Guerre mondiale, a étudié le cas arménien et l'a utilisé comme base pour développer son concept de génocide dans les années 1920 et 1930. Bien qu'il y ait des divergences entre les spécialistes sur certains détails et certaines interprétations, le récit de base, le pourquoi et le comment, ne sont pas remis en question. En outre, les spécialistes du génocide s'accordent à considérer les crimes commis par l'Empire ottoman contre les Arméniens pendant la Première Guerre mondiale comme un cas évident de génocide.

Le Premier ministre semble croire qu'un agenda politique caché se cache derrière les efforts visant à obtenir la reconnaissance officielle du génocide arménien. Le Premier ministre n'a pas été clair sur l'identité de ces supposés comploteurs et sur leurs objectifs, mais il a plus d'une fois fait allusion à cette interprétation conspirationniste du passé et du présent. C'est l'une des raisons pour lesquelles ses déclarations semblent faire écho au négationnisme turc, non seulement sur le fond mais aussi dans la stratégie.

La Turquie nie que son prédécesseur, l'Empire ottoman, a commis un génocide contre les Arméniens et d'autres chrétiens pour une myriade de raisons : pour éviter la responsabilité juridique qui pourrait entraîner des réparations et des revendications territoriales, pour étayer un récit nationaliste qui dépeint la Turquie moderne comme un État-nation progressiste, pour soutenir l'idéologie suprématiste turque, pour légitimer des projets d'édification d'empire similaires à ceux qui ont conduit au génocide au début du XXe siècle, et pour déshumaniser davantage les Arméniens en les considérant comme perfides et malfaisants. Ce dernier point est important, car il explique en grande partie l'emprise psychologique du négationnisme sur la population de Türkiye, un État qui n'a jamais appris à respecter les différences nationales et religieuses, préférant recourir aux discours de haine et à la violence contre les minorités. Tant que les Arméniens seront considérés comme perfides et maléfiques - responsables des "tragédies" qui leur ont été infligées lors de la Première Guerre mondiale - le peuple turc n'aura pas besoin d'assumer son passé criminel et d'adapter son sentiment d'identité nationale en conséquence. Par conséquent, la déshumanisation officielle des Arméniens par la Turquie et l'Azerbaïdjan est à la fois une continuation du génocide de la Première Guerre mondiale et un outil clé pour cimenter la fierté nationale tout en s'assurant que les Arméniens restent réduits au silence, délégitimés, suspects et faibles. Tout cela garantit l'impunité continue de ces États, y compris l'impunité d'attaquer et d'envahir la petite République indépendante d'Arménie.

Par conséquent, lorsque Pashinyan suggère que le "programme" de reconnaissance du génocide arménien a émergé de manière politiquement suspecte après 1950, il étaye les représentations bigotes des Arméniens qui mettent l'accent sur leur nature indigne de confiance et de trahison. Au lieu de désamorcer les tensions entre l'Arménie et ses voisins hostiles, ce langage risque de les encourager à prendre des mesures militaires contre les territoires encore contrôlés par les Arméniens.

Il convient de noter que l'absence de reconnaissance politique généralisée du génocide arménien en 1939 (une année étrange Pashinyan) peut s'expliquer par de nombreux facteurs, dont le principal le fait que le mot "génocide" n'a été inventé qu'en 1943 ! Mais il y a d'autres raisons : L'Europe, la Russie et les États-Unis - les pays où la plupart des survivants du génocide arménien ont été tués - ont été les plus touchés par le génocide arménien.

Il faut généralement plusieurs décennies pour que les communautés de survivants se regroupent et trouvent le pouvoir collectif nécessaire pour entamer le travail ardu de commémoration et de reconnaissance ; et le domaine des études sur le génocide n'a vu le jour que dans les années 1980. Nous rappelons au Premier ministre que l'Empire ottoman a organisé des procès pour les auteurs du génocide à la fin de la guerre et que nombre d'entre eux ont été reconnus coupables et pendus.

Si le génocide n'a pas été officiellement reconnu en 1939, ce n'est pas parce que l'événement lui-même n'était pas clair ou inconnu, mais parce que le cadre juridique, conceptuel et institutionnel permettant de décrire et de traiter pleinement de telles atrocités n'existait pas encore. Hitler lui-même connaissait l'ampleur de l'horreur du génocide arménien, qu'il comparait à ses projets d'expansion vers l'Est.

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédente déclaration sur la négation du génocide arménien, réalité historique du génocide arménien est irréfutable et repose sur une documentation abondante provenant de diverses sources, notamment des documents de l'État ottoman, des récits de témoins oculaires, des rapports diplomatiques, des preuves de procès, des articles de journaux et des témoignages de survivants.

Dans ce contexte, il est essentiel de souligner le rôle de Raphael Lemkin dans la mise en lumière du génocide arménien. Les travaux de Raphael Lemkin remettent en effet directement en cause l'argument du Premier ministre, puisque Lemkin a cherché à faire reconnaître le crime contre les Arméniens dans le droit international avant 1939. Lemkin a inventé le terme de génocide en 1943 dans son livre *Axis Rule in Occupied Europe*, en s'inspirant de ses études historiques sur l'extermination de masse - en particulier l'Holocauste, mais aussi le génocide arménien. Il a considéré le cas arménien comme un exemple déterminant de génocide qui a directement influencé son action en faveur de cadres juridiques visant à prévenir et à punir de tels crimes dès le début des années 1930. Ses efforts ont abouti à l'adoption de la *Convention sur le génocide* par les Nations unies en 1948, marquant ainsi un tournant dans le droit international. La même année, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été introduite en tant que nouveau cadre mondial pour la sauvegarde des droits de l'homme et de la dignité humaine. Pour la première fois, le droit international a donné aux individus et aux groupes les moyens juridiques de se protéger contre l'oppression et l'injustice de l'État, limitant ainsi le pouvoir des États d'abuser des citoyens et de commettre des actes de violence à grande échelle. Avant la Seconde Guerre mondiale, le droit international ne reconnaissait que les États comme porteurs de droits. La Convention sur le génocide et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont permis aux groupes et aux individus de devenir également des sujets de droit international.

C'est le plaidoyer de Lemkin et son travail de définition du crime de génocide qui ont conduit à la rédaction de la Convention sur le génocide, qui a attiré l'attention du monde entier sur le génocide arménien dans les années 1950. La convention sur le génocide n'est entrée en vigueur que le 12 janvier 1951. Ainsi, plutôt que d'être un programme fabriqué, l'effort de reconnaissance du génocide arménien était aligné sur la progression naturelle du droit international et l'évolution révolutionnaire du discours sur les droits de l'homme après la Seconde Guerre mondiale. Le cadrage de Pashinyan ignore cette réalité historique et le rôle fondamental qu'a joué le génocide arménien dans l'élaboration du concept même de génocide dans le droit international.

Ce qui nous a particulièrement frappés dans cette récente déclaration, c'est que le Premier ministre tente une fois plus de justifier indirectement le génocide (notamment en posant la question du "pourquoi c'est arrivé") et de convaincre les Arméniens de douter de leur mémoire intergénérationnelle, de leur expérience de vie, de leurs études historiques et de leur sensibilité au sujet ("Ce qui s'est passé, comment nous l'avons perçu et à travers qui nous l'avons perçu"). En mettant en doute la responsabilité de la Turquie dans le génocide, ainsi son statut et son importance, Pashinyan soutient une fois de plus les récits négationnistes turcs et azerbaïdjanais. Il s'agit d'un pari dangereux, car il menace (peut-être ironiquement) d'enhardir les voisins de l'Arménie contre l'Arménie. Elle complique encore le droit des Arméniens de l'Artsakh à demander justice pour le génocide qu'ils viennent de subir. Enfin, pourrait ouvrir la voie à de futurs génocides contre les Arméniens par la Turquie et l'Azerbaïdjan en effaçant la responsabilité des atrocités passées et en offrant une justification préventive.

Nous implorons le Premier ministre Pashinyan d'être plus prudent dans son langage. Sa rhétorique vague, qui jette le doute sur les faits établis concernant le génocide arménien, ne sert aucun objectif productif et ne fait pas avancer les intérêts de l'Arménie. C'est une chose pour un État de décider de ne pas faire de la reconnaissance du génocide la pierre angulaire de sa politique étrangère, ce qui peut être une décision stratégique, c'en est une autre pour les dirigeants d'un État d'utiliser un langage et de faire écho à des thèmes qui ne sont familiers qu'aux négateurs du génocide. Ces déclarations irresponsables aggravent le climat psychologique déjà fragile en Arménie et dans sa diaspora, poussant les Arméniens à se considérer comme le problème plutôt que comme les États génocidaires avec lesquels ils sont contraints de se réconcilier sous la menace d'un nouveau génocide. Cette stratégie sème également la confusion dans les institutions et les États tiers, qui ne savent plus comment soutenir au mieux l'Arménie. Cette stratégie est donc vouée à l'échec. Des déclarations comme celles du Premier ministre arménien mettent en danger la souveraineté, l'histoire et la culture arméniennes, fournissant à la Turquie et à l'Azerbaïdjan un nouvel outil pour saper l'identité arménienne. Elles sont également très irrespectueuses à l'égard des victimes du génocide et de leurs descendants.

L'Institut Lemkin continue de soutenir fermement la lutte des Arméniens, tant en Arménie que dans la diaspora, pour la reconnaissance du génocide arménien par la Turquie et le reste du monde, quelle que soit la position officielle du gouvernement arménien. Nous reconnaissons que cette lutte ne consiste pas seulement à reconnaître une atrocité passée, mais aussi à rechercher la justice pour les victimes et leurs descendants et à empêcher la répétition de schémas génocidaires contre les Arméniens à l'avenir.

En outre, la lutte des Arméniens pour la reconnaissance du génocide et la justice est intrinsèquement liée à l'effort mondial de prévention des génocides et à la nécessité de veiller à ce que tous les génocides soient reconnus et traités. La reconnaissance du génocide arménien n'est pas seulement cruciale pour les Arméniens, mais aussi pour l'engagement de la communauté internationale dans son ensemble à prévenir de futures atrocités. En soutenant cette cause, nous contribuons à la lutte mondiale en cours pour que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes, que les droits de l'homme soient respectés et que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais, où que ce soit et à l'encontre de qui que ce soit.

Nous espérons que le Premier ministre arménien clarifiera ses déclarations sur le génocide et s'efforcera d'éviter toute familiarité future entre ses déclarations et celles des négateurs du génocide arménien. Nous continuerons à défendre le droit de l'Arménie à la souveraineté et surtout à renforcer la défense internationale des frontières de l'Arménie.